

<p>Avis de vacance</p>  <p>Ville de Saint-Martin-d'Hères</p>	<p>Cadre d'emplois : Infirmier territorial</p> <p>Quotité : temps non complet (21/35^{ème}) 60%</p> <p>Publication: Interne/externe</p>	<p>Date de création 06/02/2020</p> <p>Date de mise à jour 17/02/2020</p> <p>Note de service n°2020/10 EL/MN/VD/NR</p>
<p>Filière : Médico-sociale Catégorie : A</p>	<p>Délai de dépôt des candidatures Le lundi 06 juillet 2020</p>	
<p>DIRECTION GENERALE DES SERVICES / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DIRECTION GENERALE ADJOINTE SOLIDARITES AFFECTATION : Direction hygiène santé / Service santé</p>		
<p>INFIRMIER(IERE) TEMPS NON COMPLET CDD (8 mois)</p>		

1 – Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères, en pleine croissance démographique (39 000 habitants), est la 2^{ème} ville du département de l'Isère. Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attaché à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers. Elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

2 - Présentation des missions du service au sein de la Direction :

La Direction Hygiène, Santé est constituée d'un Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) et d'un Centre Communal de Planification et d'Éducation Familiale (CCPEF).

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé s'assure de :

- L'application et du contrôle des dispositions relatives à la protection générale de la santé publique,
- La mise en œuvre d'actions de santé publique selon les orientations municipales.

Le Centre Communal de Planification et d'Éducation Familiale a pour rôle de :

- Permettre l'accès pour tous à la maîtrise de la fécondité, la prévention et à l'éducation pour la santé,
- Organiser des consultations médicales, des actions d'informations individuelles et collectives portant sur la sexualité et l'éducation familiale, la préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, des entretiens de conseil conjugal et les entretiens relatifs à l'IVG.

Le pôle «santé-CCPEF» réunit le pôle santé du Service Communal d'Hygiène et de Santé et le Centre Communal de Planification et d'Éducation Familiale. Il a la charge de développer des projets d'éducation pour la santé et des projets de prévention, en relais des plans nationaux et régionaux de Santé Publique, de la Politique de la ville, et des orientations municipales.

3 - Missions du poste

Sous l'autorité d'un(e) responsable de service, au sein d'une équipe, l'infirmier(ère) participe et met en œuvre une politique de promotion et d'éducation à la santé et à la prévention. Par ses actions il(elle) contribue à la protection, au maintien et à la promotion de la santé des habitants de Saint Martin d'Hères.

Activités

Participation à l'élaboration, à la coordination et au suivi de l'évaluation de projets d'éducation pour la santé, en relais des plans nationaux et régionaux de Santé Publique et de la Politique de la ville,.

Participer à des enquêtes épidémiologiques

Identifier les besoins spécifiques en matière de santé

Proposer une réponse collective aux problèmes de santé identifiés

Participation aux campagnes de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les services auprès des différents publics (organisation de la mise en œuvre et/ou animation)

- VIH, contenu d'une pharmacie de voyage, lutte contre la pédiculose, le bruit, le sommeil, hygiène de vie...)

- sensibilisation à la prise en charge de l'arrêt cardiaque et utilisation d'un défibrillateur, PSC1...

Polyvalence sur l'activité médicale du Service Communal d'Hygiène et de Santé

Participer aux séances de vaccinations avec conseils aux publics concernés

Participer à des visites médicales du CCPEF (PMR)

Participation aux actions relatives à l'accès aux droits en matière de santé

- Actions en direction de publics spécifiques en vue d'améliorer l'accès et le recours aux soins, par exemple personnes en précarité.

Participation au déploiement de la mise en place de défibrillateurs sur le territoire communal : gestion de la mise en œuvre de la maintenance réglementaire et préventive des matériels

Gestion de l'activité pharmacie :

Approvisionner des trousse d'urgence des bâtiments communaux en lien avec l'agent de salubrité

Contribuer à l'élaboration des cahiers des charges et des conventions avec les prestataires de services en lien avec la référente administrative du service

Contribuer à la mise à jour et au suivi sur des outils spécifiques

Participation à la vie du(de la) service/ Direction

Participer aux réunions d'équipe, commissions...

Contribuer au rapport d'activité

Effectuer une polyvalence si nécessaire

Accueillir des stagiaires

Connaissances

- Environnement territorial FPT
- Missions et activités des partenaires extérieurs associés : domaine de la santé publique, PMI, CHAI
- Règlements intérieurs - Procédures du service et des services partenaires
- Droits et obligations des usagers
- Caractéristiques des publics
- Méthodologie de projet en Santé Publique
- Communication écrite et orale

Savoir faire

- Utiliser les outils numériques
- Logiciels et des progiciels "métiers" EPIINFO – WEB VACCS... - et sites « ressources » : ARS, CDI, IREPS....
- Appliquer les prescriptions médicales
- Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité en direction des usagers et au travail (règles d'hygiène en soins, ...)
- Appliquer les techniques de gestion d'un stock de produits médicaux
- Appliquer les techniques de communication orale et d'animation de groupes
- Appliquer les techniques d'organisation / gestion du temps / gestion des priorités

Qualités

- Secret professionnel
- Travailler en équipe et en partenariat avec d'autres professionnels
- Respect des personnes
- Qualités relationnelles et sens de l'écoute, pédagogie
- Dynamisme
- Adaptabilité : fonctions de nature différentes, aux publics, aux différents interlocuteurs...
- Autonomie et sens de l'organisation du travail
- Rigueur et méthode, rapidité d'exécution
- Créativité : dans la mise en place des actions

5. Conditions

Conditions d'exercice particulières

- Port de vêtements de travail lors de soins
- Contraintes horaire - Les activités du service nécessitent une souplesse de l'emploi du temps : parfois entre 12 h et 14 h (séances de vaccination, visites médicales...), en soirée en fonction des impératifs liés au partenariat et institutions (débat public, AG)
- Pics d'activité possible en cas de problème sanitaire
- Organisation des congés permettant la continuité du service public
- Déplacements en voiture ou en vélo de service
- Application des premiers soins infirmiers en cas d'urgence - Participation au PCS au titre d'infirmier(ère) DE

Conditions d'accès

- Recrutement par voie contractuelle (remplacement d'un titulaire absent)
Durée du CDD: 1 an
- Diplôme d'Etat d'infirmière
- Formation en santé publique souhaitée
- Permis B

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ / mois)

- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille

- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)

- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les candidats intéressés par cet emploi voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**) à : Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines- Service Développement Emploi et Compétences :

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

(tampon)

Le Directeur Général des Services